

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 24 mars 2022 à 19 heures 00 en salle *Alphonse HAAG* à SCHERWILLER

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 12 mars 2022
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 50

Sont présents : 25 membres (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)

a) 23 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)

Luc ADONETH - Charles ANDREA (*pouvoir de Claude RISCH*) - Patrick BARBIER (*pouvoir d'Olivier SOHLER*) - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Yves DUSSOURD - Éric FREYBURGER - Robert ENGEL (*pouvoir de Tania SCHEUER*) - Thomas GOETTELMANN (*pouvoir de Marie-Odile UHLERICH*) - Catherine GREIGERT - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Mathieu LAUFFENBURGER - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT (*pouvoir de Jean-Luc FRÉCHARD*) - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoirs de Christophe KNOBLOCH et de Sébastien SCHWOERER*) - Claude SCHALLER - Philippe SCHEIBLING - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT (*pouvoir d'Yvette WALSPURGER*)

b) 2 délégués suppléants avec droit de vote

Bertrand GAUDIN - Vincent GRISS

Sont absents excusés (21) : (8 ont donné pouvoir à 7 membres présents)

Patrick BUHL - Denis DIGEL - Sébastien FOISSIER - Jean-Luc FRECHARD (*pouvoir donné à Denis PETIT*) - Noëllie HESTIN (*pouvoir donné à Thomas GOETTELMANN*) - Nadège HORNBECK - Serge JANUS - Pascal JEHL - Matthieu KLOTZ - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Christian MEMHELD - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH (*pouvoir donné à Charles ANDRÉA*) - Nathalie ROUSSEL - Tania SCHEUER (*pouvoir donné à Robert ENGEL*) - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Sébastien SCHWOERER (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Marie-Odile UHLERICH - Yvette WALSPURGER (*pouvoir donné à Bernard SCHMITT*) - Philippe WOTLING

Sont absents (6) :

Emmanuel ESCHRICH - Sylvie HIRTZ - Alex JEHL - Régine ORSATI - Michel WIRA - Jean-Michel VOEGELI

Assistent également à la séance :

Un représentant la Communauté de communes du canton d'ERSTEIN : Jean-Pierre ISSENHUTH,
Des agents de la communauté de communes de SÉLESTAT : Josiane DOLL et Philippe STEEGER
Des agents du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion à SCHERWILLER. Il constate la présence de 25 délégués présents avec lui (23 titulaires et 2 suppléants).

Constatant que le quorum réduit applicable jusqu'au 30 juin 2022 est atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte sept points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Mutualisation des services avec la communauté de communes de SÉLESTAT
3. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2021
4. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2021 et affectation des résultats
5. Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022
6. Mobilité : Édition 2022 du défi « *J'y vais !* »
7. Habitat et aménagement du territoire : convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Le Président
du PETR


Patrick BARBIER

Le Secrétaire
de séance


Bernard SCHMITT

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

Délibération n° 2022-II-3 : ARRÊT DU COMPTE DE GESTION

POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

La trésorière du pôle d'équilibre territorial et rural SÉLESTAT ALSACE CENTRALE a établi le compte de gestion de l'exercice 2021 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le PETR au cours de l'exercice 2021. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par le PETR et qu'il sera proposé d'adopter ensuite. Il fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de l'exercice	déficit	excédent
fonctionnement		177 873,92 €
investissement	29 799,76 €	
solde global		148 074,16 €

En intégrant les résultats de l'exercice 2020, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats globaux de l'exercice	excédent
fonctionnement	319 286,47 €
investissement	182 433,34 €
solde global	501 719,81 €

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021 et sa décision modificative ;

Vu le compte de gestion établi par M^{me} Bernadette REICHERT, trésorière du PETR, au titre de l'exercice comptable 2021,

À l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2021, admet les résultats de gestion 2021 suivants :

- **excédent de fonctionnement : 177 873,92 euros**
- **déficit d'investissement : 29 799,76 euros**
- **excédent global de clôture : 148 074,16 euros**

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER


Délibération n° 2022-II-3 : **ARRÊT DU COMPTE DE GESTION**
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021 *(suite)*

ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2021 suivants :

- excédent de fonctionnement : **319 286,47 euros**
- excédent d'investissement : **182 433,34 euros**
- excédent global de clôture : **501 719,81 euros**

déclare que le compte de gestion dressé par la trésorière du pôle d'équilibre territorial et rural pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation ni réserve.

Affiché au siège du syndicat mixte le **6 avril 2022**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **6 avril 2022**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président

Patrick BARBIER